DLP 12-06-92033735



PUBLICATION PÉRIODIQUE
ABONNEMENT ANNUEL

ISSN-0755-66-24

Régisseur de Recettes de la D.R.A.F.
C.C.P. Montpellier 5238-12 G

Avertissement destiné aux Agriculteurs du Lauragais, de la Piège et du Razès "rédigé en collaboration" avec les GDA, les Coopératives et la ferme de Loudes

N° 27 C du 05/06/92 **GRANDES CULTURES N° 5 bis**

(Supplément au bulletin N° 5 du 03/06/92)

Nous avons indiqué une liste incomplète et erronée des produits autorisés dans la lutte contre le Phomopsis, nous nous en excusons auprès des différents partenaires : Agriculteurs, Fermes, Coopératives.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, la liste complète des spécialités autorisées. La spécialité ERIA que nous avons signalée dans notre premier avis n'est pas autorisé sur Tournesol pour le moment, bien que présentant une bonne efficacité.

Lire CORVET FLO au lieu de CORVET CM.

Compte tenu de la grande diversité de nos éditions et afin que ce genre d'erreur ne se reproduise, nous publierons dorénavant pour chaque culture la liste complète des autorisations de vente sur un problème donné.

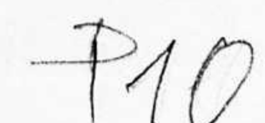
Nous vous rappelons qu'il est déconseillé d'utiliser deux fois sur la même culture des fongicides à base d'I.B.S.

PRODUITS AUTORISES :

- CORBEL (BASF) .... 0.8 L/Ha
- CORBEL (QUINO) ... 0.8 L/Ha
- CORBEL DUO .... 1.6 L/Ha
- CORVET FLO .... 2.5 L/Ha
- PUNCH CS .... 0.8 L/Ha
- CALIDAN .... 4 L/Ha
- PELTAR FLO .... 7 L/Ha
- SPORTAK PF .... 2 L/Ha

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
ÉDITION DE LA STATION LANGUEDOC-ROUSSILLON
Maison de l'Agriculture - Bâtiment 5, place Chaptal
34076 MONTPELLIER CEDEX - Tél. 67 92 41 42





Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Le Directeur, M. FREYDIER - N° d'inscription 531 AD